

LE PETIT LÉNA DE ROUBAIX-TOURCOING

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TÉLÉPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



ADVENIAT REGNUM TUUM

La Journée

Le séance de la Chambre s'est ouverte, aujourd'hui, par une question de M. l'abbé Gayraud, au sujet de l'interdiction faite aux prêtres catholiques d'entrer à l'hôpital de Toulon, pour donner les secours religieux aux victimes de la catastrophe de l'« Léna ».

Au Sénat, l'ordre du jour a appelé la question de M. Menis à l'occasion de la catastrophe de l'« Léna ».

A Notre-Dame, ce matin à six heures, au milieu d'un concours considérable de fidèles, la cérémonie pour les victimes de l'« Léna », présidée par Mgr Amette.

A Lorient continue à se dérouler le procès du réfugié de Saint-Anne, contre lequel le préfet du Morbihan et le journal le « Matin » ont accusé les calomnies.

Dès maintenant, il ressort avec évidence que les accusations ont été un coup monté.

Le nombre des assassinats continue à croître.

On nous en signale aujourd'hui de provinces toute une série.

La Société des Agriculteurs de France a adopté un vœu précisant les réponses qu'elle propose au questionnaire sur les réformes ouvrières.

ETRANGER. — La lecture de la déclaration de M. Stolypine à la Douma a donné lieu à un débat orfèvre et désordonné. Aucun vote n'a suivi la discussion.

Le comte Lamedorff, ancien ministre des Affaires étrangères de Russie, est mort à San Remo.

LA MESSE A BORD du « Saint-François-d'Assise »

Hier, la messe a été célébrée à Rouen, devant une nombreuse assemblée profondément recueillie, à bord du bateau-hôpital, le Saint-François-d'Assise. M. le vicar général a prononcé une messe, touchante et patriotique allocution.

Pour nous, ce n'est pas un spectacle banal que cette réunion catholique tenue sur l'eau, que cette messe célébrée sur notre beau fleuve, ce chemin mouvant qui porte à l'Océan nos navires, et je comprends la sympathie populaire qui amenait hier nos foules sur ce pont.

LA POCHETTE RICHE

Pour finir le Carême, on envoie une charmante pochette, 0 fr. 50 franco, contenant un quintuple trésor en cinq précieuses petites brochures; savoir :

1° Je ferai mes Pâques; 2° Comment il faut aimer le bon Dieu; 3° Courtes méditations sur le chemin de la croix illustré; 4° Méthode facile pour méditer le Rosaire; 5° La France appel au Sacré Cœur. (0 fr. 50 franco; remises 7/6, 5/12, 30/25).

Ce n'est pas assez de se procurer une pochette, il faut en distribuer les morceaux avec abondance, suivant l'utilité de chacun.

LE « PÈLERIN »

SOMMAIRE DU 24 MARS 1907 (Edition complète)

La Semaine : La fête du Pape. — Nouvelles assignations, P. Fracos-Vest. — A la Table Salée. — La catastrophe de l'« Léna ». — M. Casimir-Périer, ancien président de la République. — Un récit inédit de la destruction. — S. G. Mgr Enard, archevêque d'Alger. — Promenade à travers le monde des nouvelles.

Dimanche 21 mars, lire dans le Pèlerin : Balarin Pharmacien, roman par Richard Mazon, illustré par H. Charoussat.

LA MAISON DU PEUPLE DU VI^e ARRONDISSEMENT A PARIS

Fondée en octobre 1903, la Maison du peuple du VI^e arrondissement, compte aujourd'hui trois ans passés d'existence. Elle est en plein développement : incessamment, pourrait-on dire, de nouveaux services viennent s'ajouter à ceux qui existent et prospèrent déjà. Certains vont voir s'élever le champ ouvert à leur action, d'autres sont en projet. Le succès est donc maintenant assuré : l'œuvre ne peut que prendre plus d'ampleur, secourir plus de misères physiques et morales, s'étendre dans la lutte pour la vie plus d'adhérents, apporter la consolation du bien fait aux autres et à soi-même en faveur d'un plus grand nombre de ses membres.

Nous allons en considérer le fonctionnement à cette période de son existence où, jeune encore, elle peut d'autant mieux servir de modèle aux catholiques de bonne volonté découragés par l'échec de tentatives malheureuses ou restés jusqu'ici en dehors du mouvement social. Nous n'oublions pas que tout bon chrétien et tout bon Français doit aujourd'hui, plus que jamais, apporter l'aide de ses facultés d'esprit et de cœur au relèvement matériel et moral des classes populaires dans les profondes transformations économiques du siècle dernier qui bouleversent les conditions d'existence et la mentalité.

La création de la Maison du peuple procède d'une double préoccupation : charitable et sociale. Ses fondateurs ont senti la nécessité d'ajouter aux œuvres essentielles d'assistance qui s'adressent à l'homme dans le besoin, celles qui ont pour but d'adoucir la lutte pour la vie aux ouvriers en leur procurant, outre des avantages d'ordre matériel, des satisfactions intellectuelles et morales. A la première catégorie appartient, par exemple, le dispensaire où, deux fois par semaine, des hommes et des dames, d'admirable dévouement, viennent mettre au service des malades pauvres leur science et leur industrieuse charité. Disons tout de suite, pour montrer l'importance de cette organisation si prospère, qu'en 1906, plus de trois mille pansements ont été faits par ses soins. Pour secourir la misère aussi, ont été instituées, chaque lundi, des distributions de vêtements en grande partie confondues par l'œuvre de la Maison du peuple.

Ce sont encore des œuvres d'assistance, mais déjà d'une autre nature, que le bureau de placement gratuit, le bureau de consultations juridiques, l'office de renseignements pour les formalités du mariage, mises, comme les précédentes, à la disposition de toute personne, même non adhérente à l'association. Dans cette catégorie encore, entre un service de travail à domicile pour les ouvrières en lingerie, qui, de création récente, vient régulièrement en aide à plus de vingt-cinq femmes ; sans l'humiliation de l'aumône reçue, elles peuvent ainsi rendre plus douce la vie du ménage et peut-être, dans la solitude de leur veuvage ou de leur célibat, éloigner la misère et la faim.

Quelle est maintenant l'œuvre sociale accomplie par la Maison du peuple au profit des familles adhérentes, aujourd'hui au nombre de trois cents environ ? Au point de vue matériel d'abord, grâce à des traités passés avec un certain nombre de fournisseurs, celles-ci jouissent de remises considérables sur leurs achats quotidiens d'épicerie, de boulangerie, de combustibles, de cordonnerie.... Signalons ici la création intéressante d'une caisse de prêt destinée à procurer gratuitement du crédit aux membres de l'association ; cette création est de date assez récente ; cependant plus de sept cents francs ont déjà été mis en circulation, apportant une aide précieuse à tel ou tel ouvrier momentanément embarrassé, et sans, qu'en somme, on ait eu à enregistrer de sérieux déboires.

Au point de vue intellectuel, le local offre chaque soir aux adhérents des créations variées sous forme de jeux, de journaux, de revues. Une bibliothèque très complète, des conférences hebdomadaires sur les sujets les plus divers, des promenades artistiques et archéologiques leur apportent ces distractions si nécessaires pour développer chez le travailleur la curiosité intelligente qui éloigne des plaisirs malsains de la rue et du cabaret. Des cours d'anglais, de coupe, de modes sont régulièrement suivis par des élèves nombreux, qui trouvent là un emploi utile de leurs loisirs et un embryon de cet enseignement professionnel que, même dans les sphères officielles, on s'efforce d'instaurer chez nous, tant s'en faut sentir le besoin. Il est probable que, sous peu, le chant et la musique seront aussi en honneur parmi les membres de la Maison du peuple (1).

Mais, nous dira-t-on, comment satisfaire (1) Ajoutons qu'un des buts poursuivis avec le plus de succès par la Maison du peuple est de multiplier les rapports entre les œuvres existantes, de développer les principes essentiels au triomphe des catholiques, de la mutualité chrétienne. A cet effet, elle donne l'hospitalité, à des conditions aussi favorables que possible pour les œuvres ; au Syndicat d'instituteurs libres ; à la section Saint-Sulpice du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie ; à l'Union de l'Ouest, à l'Union du Dauphiné ; à la caisse des loyers de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Sulpice, etc. Par son appui, la Maison du peuple permet à ces œuvres de vivre d'une vie indépendante sans les charges de secrétariat, de loyer, d'éclairage, qu'elles ne pourraient autrement pas supporter.

faire aux exigences financières de ces multiples et parfois dispendieux services ? Hétons-nous de constater la générosité d'un certain nombre d'âmes chrétiennes du quartier, admiratrices des dévouements qu'elles voient chaque jour se dépenser sans compter au service du peuple. C'est ainsi qu'une dame de sa paroisse remet chaque automne à M. le curé de Saint-Sulpice un don qui permet de subvenir en grande partie aux frais considérables occasionnés par le dispensaire. Puisse son exemple être imité et les catholiques comprendre enfin que le salut tient pour une bonne part aux sacrifices qu'ils s'imposent pour améliorer le sort de l'ouvrier.

D'autre part, il est un principe excellent, à notre avis, dont l'application à la Maison du peuple lui assure à la fois des ressources plus abondantes et l'attachement plus continu, sinon plus grand de ses adhérents. Tout sociétaire paye une cotisation de cinquante centimes par mois. C'est là, n'est-il pas vrai, une faible somme, récupérée d'ailleurs au dénouement, du fait même des avantages procurés par l'association. Mais elle permet à chacun de se trouver chez soi dans les salles, maintenant trop petites de la rue Bonaparte ; elle permet à chacun de participer à la vie et au développement de l'œuvre ; elle permet sans arrière-pensée le rapprochement des classes sociales, toutes représentées à la Maison du peuple. L'ouvrier comme le patron, le petit commerçant et le bourgeois rentés y viennent au même titre, puisqu'ils sont également montés de leur argent l'association où ils trouvent à satisfaire l'essentiel des meilleurs désirs humains.

Les aspirations religieuses trouvent aussi des encouragements et des joies à la Maison du peuple. Sans doute elle est ouverte à tous les hommes gens du quartier, mais son but avoué est essentiellement chrétien. Ses fondateurs ont voulu qu'un crucifix figurât à la place d'honneur dans la salle des séances, au risque de se priver par là de concours de certaines personnes, esclaves de préjugés antireligieux. Pour le même motif, ils demandèrent que le local de l'association reçut, au moment de la prise de possession, la bénédiction de l'Eglise. Si ce local n'est pas fait de propagande catholique, en quelque sorte officielle, chatouillant des hommes qui le fréquentent à l'exercice d'une action individuelle, émettre ces idées, montrer aux incrédules les joies si profondes qu'éprouvent les âmes croyantes, donner l'exemple d'une attirante vertu.

Lorsqu'un jour trois bons chrétiens eurent décidé la création d'une œuvre dont à grands traits nous venons de retracer la vie, ils allèrent, un matin de juillet 1903, à Montmartre, pour mettre leur projet sous la protection du Sacré Cœur. Leur prière fut entendue. Dieu a béni l'œuvre comme il bénira toutes celles qui tirent le meilleur de leurs espoirs de leur confiance en lui. Que les catholiques, au lieu de gémir sur les malheurs du temps, aillent au peuple, l'aident à mieux vivre, lui donnent « la Maison » où il trouvera de saines utilités. Et peu à peu ils reconquerront l'influence perdue : encore une fois, en telle occurrence, l'aide de Dieu ne leur manquera jamais.

L'exemple de la Maison du peuple du VI^e arrondissement, qui fait autour d'elle tant de bien social et chrétien, ne pouvait que nous inciter à cette exhortation.

M. E. MUNICIPALITÉS INGÉNIEUSES

On se souvient de cette municipalité qui n'a rien trouvé de mieux que de payer le curé pour rester au presbytère. D'autres luttent avec celle-ci d'indépendance et de charité ingénieuses.

Le Conseil de la Neuville-au-Pont, dans la Manche, demande 100 francs de loyer, voilà qui est fait pour rester dans la légalité ; un même temps il alloue à M. le Curé 300 francs par an à titre de garde-malade, chacun sachant les soins dont il entoure les malades de la commune.

Quant à la municipalité de Saint-Front, dans la Manche, elle a trouvé une chose, toutjours pour rester dans la légalité, elle paiera 50 francs de loyer mais on le charge de la sonnerie des cloches et de l'entretien du cimetière, et pour ce on lui alloue 190 francs.

Beaucoup de municipalités se contentent de rien faire et de rester sans loyer, comme pour les églises. Aucune loi n'oblige à louer les immeubles communaux.

Hommage aux religieux et aux prêtres persécutés (suite)

M. Rufino Blanco, Madrid, 423 fr. 35. — Un Villeurbannais, 50 fr. — Mme la baronne de Kanis, 20 fr. — Mlle M. Renaud, Châteaufort, Cher, 10 fr. — Une parisienne de Saint-Spierre, 10 fr. — M. Ch. Hiers, de Basle, 5 fr. — Mme Brullion, 5 fr. — An. Neuchâteau, 4 fr. — Un royaliste et catholique breton, 5 fr. — Pauvre à plus pauvres, 2 fr. — A. Besançon, 5 fr. — Mme Robert de Montherlant, 5 fr. — Une amie de la Croix, pour le bonheur de deux enfants, 5 fr. — Un enfant de chœur d'Issy, fr. — M. l'abbé A. Pavy, Brécé, 5 fr. — An. de Verdun (Meuse), 10 fr. — An. à l'intention d'un défunt, 0 fr. 50. — An. Hure, 2 fr. — M. Morel, Hameçon, 2 fr. — Un an de l'Indre, 1 fr. 50. — An. Châteauroux, 5 fr. — An. l'honneur de saint Antoine, Fourcy, Loches, 5 fr. — M. l'abbé Lignat, à Saint-Jacques de Bergerac, 5 fr. — Un lecteur fidèle de la Croix, 1 fr. — An. (Luxembourg), 5 fr. — Mme de Baudouin, Bourges, 10 fr. — An., Beaumont-Sardolles, 5 fr. — Un père de sept enfants, 1 fr. — M. Delaporte, Paris, 1 fr. — Religieuses exilées et leur directeur, 15 fr. — Mme la baronne de la Grandière, Châteaufort, 10 fr. — M. Ch. Lavallée, Paris, 5 fr. — M. E. Clarisse, Saint-Omer, 10 fr. — Mme Radins, Paris, 12 fr. — An., 10 fr. — Mme Rosanin, Paris, 3 fr. — Une conférence de patronage, 2 fr. — Un prêtre breton, ami de la France, 20 fr.

ROME

Rome, 20 mars. Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Fête du Pape. S. S. Pie X a célébré la messe dans la nouvelle chapelle, salle de la comtesse Mathilde ; 200 personnes y assistaient et communieraient de la main du Pape. La chapelle Sixtine exécuta plusieurs motets sous la direction de Don Perosi. Après la messe, le Saint-Père reçut ses sœurs et son médecin.

A midi, dans la salle des Tapisseries, le Pape reçut le cercle de Saint-Pierre qui lui offrit une corbeille de fleurs ; le Pape remercia, félicitant le cercle pour ses œuvres, notamment pour le nouvel asile de nuit récemment inauguré. Le président Pericoli offrit le second numéro du bulletin des fêtes jubilaires. Puis, dans la salle du Consistoire, le Pape reçut la colonie bretonne, accompagnant deux nouveaux évêques sacrés le matin même. Enfin, du haut des loges, il bénit la garde palatine rangée dans la cour Saint-Damas, sous le commandement du comte Pecci.

La musique de la garde est venue donner un concert la nuit, dans la cour du Belvédère. La gendarmerie pontificale avait organisé une illumination à giorno et des feux d'artifices, tandis que la musique donnait le concert.

Les Petites-Sœurs des Pauvres de Saint-Pierre de Liens ont fêté, suivant la coutume, le Saint-Joseph par un banquet qui servait aux vieillards S. Em. le cardinal Mathieu et d'autres invités appartenant à la noblesse et au monde diplomatique.

Service funèbre pour les victimes de l'« Léna ». Mercredi, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, aux Prati, une messe sera chantée par Mgr Pillet pour les victimes de l'« Léna ». L'absoute sera donnée par Mgr Lobbeday.

L'ENTRÉE du nouveau patriarche de Jérusalem

Jérusalem, 19 mars. — Mgr Filippo Camasselli, ancien archevêque de Nazos, récemment nommé patriarche latin de Jérusalem, est arrivé cette après-midi de Rome. On lui a fait une réception enthousiaste. Il a été reçu à sa descente de train par



Mgr Camasselli patriarche de Jérusalem

le consul d'Italie et le personnel du consulat en grand uniforme, tandis que la musique de l'Ecole italienne jouait l'Hymne italien.

La cérémonie de Notre-Dame pour les victimes de l'« Léna »

La vaste nef de Notre-Dame était remplie, ce matin, de la foule des chrétiens qui avaient tenu à apporter un hommage de piété et de secours de leurs prières aux marins de l'« Léna », morts au service de la patrie.

Dans sa simplicité émue, la cérémonie présidée par Mgr Amette, fut infiniment imposante. A côté du représentant du ministère de la Marine avaient pris place le frère du commandant Adigard et la famille du malheureux lieutenant Savary de Beuregard. Derrière elle, dans une enceinte réservée, de nombreuses notabilités, parmi lesquelles nous avons reconnu MM. les amiraux Bien-aimé, de Cuverville, Mathieu, MM. les généraux Récamier et Gonas, M. de Marcère, Foug, Larolle, de Gailhard-Bancel, de Saint-Pol, Boni de Castellane, etc., etc. Mgr de Courmont était présent.

sorte de martyre qui, s'il n'entra pas les mêmes promesses que les souffrances endurées pour la défense de la foi, n'en autorise pas moins les sublimes espérances du bonheur éternel. Que cette pensée soit la consolation de ces familles en larmes dont nous partageons la douleur.

Après quoi Mgr Amette a donné l'absoute, et la foule s'est retirée silencieuse, recueillie.

Gazette

En signe de deuil. C'est la troisième fois, depuis quelques jours, que la Chambre est amenée à lever sa séance en signe de deuil.

« L'« Léna » ou « le Léna ». Doit-on dire « l'« Léna » ou « le Léna », et, subsidiairement, « de l'« Léna » ou « du Léna » ?

C'est une question tristement d'actualité. La première manière semble plus conforme à la logique orthographique et phonétique de la langue française.

Les journaux sont divisés. Le plus grand nombre pourtant a adopté « l'« Léna » et « de l'« Léna ». Les officiels sont également partagés. On trouve dans leurs discours « de l'« Léna » et « du Léna ».

Il faut demander l'avis de Pierre Loti, qui à la fois marin et académicien, joint d'une rare compétence en la matière.

Et puis se rallier à l'opinion contraire de

EN RUSSIE

A LA DOUMA

Les validations. C'est à 11 heures exactement que M. Golovine, président de la Douma, déclara ouverte, hier, la séance tant attendue.

Tout d'abord, on procéda aux validations. Pendant plus de deux heures, à l'une et à l'autre des deux petites tribunes situées à droite et à gauche de la grande estrade où siègeait le bureau, ce fut le défilé monotone des rapporteurs. Il y eut d'interminables appels de noms, coupés par l'intervention de Krouchevane, d'Alexinsky, de l'extrême-droite contre l'extrême-gauche. Echange de propos peu aimables qui vint rompre la lecture fastidieuse de ce palmarès parlementaire.

A 1 h. 1/2 on suspendit la séance. La déclaration Stolypine. Elle fut reprise vers 2 h. 1/2 et débuta par la lecture de la déclaration ministérielle.

A cette reprise de séance, tous les ministres étaient présents. Il était 2 h. 1/2 quand M. Stolypine prit place à la tribune. Son visage pâle et triste



LE BUREAU DE LA DOUMA

demourait impassible. Il ne fit pas un geste tandis que, accoudé à la balustrade, il lisait d'une voix forte, sa déclaration.

Projets de loi divers

M. Stolypine présenta d'abord un tableau général des projets de lois que le gouvernement déposera au cours de la session. Tous ces projets sont basés sur une idée générale, celle de réaliser les principes qui doivent être l'expression des relations nouvelles de droit résultant des réformes récentes. La Russie doit se transformer en Etat constitutionnel. Il faut consacrer des dispositions réelles, définir et déterminer les droits de l'Etat et des personnes, éliminer les arbitraires de la part des particuliers et des fonctionnaires. Quelques lois, ou leur exécution urgente, ont été promulguées avant la réunion de la Douma. L'assemblée aura à les ratifier. Parmi les plus importantes, M. Stolypine

la sienne, étant donnée l'originalité bien connue du célèbre romancier.

Un nouveau fort Chabrol. C'est encore un garda, un garde-champêtre cette fois, nommé Charles Gauthier, qui, atteint du délire de la persécution, s'était barricadé dans sa maison, à Mesnil-Panneville, avec ses deux fusils chargés, et menaçait de tuer qui l'approcherait. Tel le célèbre garde-chasse Roy, à la prise duquel une armée entière fut préposée sans arriver à le prendre vivant.

A Mesnil-Panneville, l'opération, pour sérieuse qu'elle était, eut une issue moins sanglante. Les gendarmes assignés pendant deux jours le fou qui se défendait à coups de fusil.

Enfin le maire, accompagné de deux journalistes, réussit à s'approcher du garde et lui fit croire que les gendarmes étaient partis.

« A un moment donné, Gauthier lui donna une poignée de main, le maire lui sauta le poignet, et, aidé des deux journalistes, le maintint jusqu'à ce que les gendarmes, qui arrivaient au pas de course, aient pu l'appréhender.

Les premières feuilles. Malgré la prolongation d'un hiver rigoureux, le sixième marronnier des Champs-Élysées à partir du rond-point de la promenade a donné ses premières feuilles à sa date traditionnelle du 20 mars.

L'an dernier, il l'avait devancée, cet année il s'est contenté d'y être fidèle, c'est déjà bien beau de sa part. Pauvres petites feuilles, et fraîches et si félines, que d'intéressantes et de bourrasques les attendent. Ce sont de braves petites feuilles.

La sagesse n'attend pas le nombre des années. Sa maman à un petit dissipé : — Comment se fait-il que tu ne rapportes jamais la croix ? — Oh ! maman, ne t'y tiens pas ! On se fait tellement d'enivreux. (Le Noël.)

Que de sagesse chez un enfant qui en manque !

signale celles qui visent à l'amélioration du sort des paysans. Le gouvernement, tout en ne cessant point de protéger l'Eglise orthodoxe d'une façon particulière, entend sauvegarder la liberté de conscience. Il présentera donc une série de lois sur la liberté de conscience et sur les services divins.

La loi sur l'invincibilité de la personne est basée sur les principes généraux qui figurent dans les pays constitutionnels, toutes les atteintes à ces droits personnels restent réservées au pouvoir judiciaire.

Quant aux lois exceptionnelles, dont trois sortes existent maintenant, elles seront essentiellement modifiées. Le gouvernement, par exemple, a décidé d'abroger l'exil, par mesure administrative.

Série de réformes. Vient ensuite la réforme de la justice.

C'est ainsi que les avocats et défenseurs seront admis à l'instruction criminelle dirigée par un juge d'instruction.

Toute une série de réformes visent la classe des paysans qui doit entrer dans une vie nouvelle, commune avec les autres classes. La même sollicitude guidera le gouvernement dans l'étude de la question ouvrière. Il considère le mouvement ouvrier comme devant tendre à l'amélioration du sort des travailleurs. Il s'occupe donc de ce mouvement, tout en réprimant les excès, s'il venait nécessaire de sauvegarder les intérêts de la société menacés.

Les nouvelles exigences

Il faut aussi, pour l'accomplissement de ce vaste programme, que les ressources financières y suffisent. La Douma devra, en conséquence, se mettre immédiatement à l'étude du budget. Tâche difficile, car les revenus en sont réduits, tant à cause de l'abrogation des paiements rédemptoires des paysans pour leurs terres que de l'augmen-